

**PROCES VERBAL SUCCINCT  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2011**

Affiché le 14 décembre 2011

**APPROBATION DU PROCES VERBAL N° 24 DU 19 OCTOBRE 2011**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès verbal du 19 octobre 2011.

**MARCHE D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE VENTILATION ET DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE DES BATIMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX : SIGNATURE DU MARCHE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 02 décembre 2011 d'attribuer le marché relatif à l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage, de ventilation et de production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux et intercommunaux à la société Dalkia, 6, rue de La Marnière, 91800 Boussy Saint Antoine pour les lots 1 et 2 sans minimum et sans maximum et autorise Monsieur le Maire en tant que coordonnateur du groupement de commandes, à signer les marchés qui seront conclus avec la société Dalkia, 6, rue de La Marnière, 91800 Boussy Saint Antoine pour une durée de 8 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, sans minimum et sans maximum pour les marchés suivants:

- Lot 1 : Maintenance et exploitation des chaufferies
- Lot 2 : Maintenance des chaudières murales ou individuelles

**PROGRAMME DE TRAVAUX DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE D'ETAMPES**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des organismes partenaires financeurs : Conseil général, Conseil régional, Agence de l'Eau Seine-Normandie.

**PRESTATIONS D'ASSURANCES : AVENANT N°1 – DOMMAGES AUX BIENS –LOT N°1**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un avenant n°1 au marché de prestations d'assurances – lot n° 1 Dommages aux biens, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

**TRANSFORMATION DU PASS' VILLE EN PASS' LOCAL : AVENANT A LA CONVENTION PARTENARIALE : STIF/COLLECTIVITES DU RESEAU ETAMPOIS/TRANSPORTEUR**

Par 26 voix Pour et 5 abstentions, le Conseil municipal approuve l'avenant à la convention partenariale, autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que tous les actes afférents et approuve les conditions d'attribution du Pass'Local et la mise en place d'un Point Information Transport qui aura la tâche d'informer, d'orienter les usagers vers le titre de transport correspondant à leurs besoins de mobilité mais aussi de délivrer le Pass'Local selon les critères définis ci-dessous et conformément à l'article 2 des Conditions Générales d'Utilisation fixées par le STIF :

- ✓ Etre Etampois
- ✓ Etre âgé de plus de 4 ans
- ✓ Signer les conditions d'attribution du titre « Pass-local »

**OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER SAINT-MICHEL :  
DENOMINATION DE LA VOIE DIAGONALE – RUE LOUISE ABBEMA (1853-1927)**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la dénomination de la nouvelle voie : Rue Louise ABBEMA et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

**RETROCESSION DES VOIRIES ET DES ESPACES VERTS EXISTANTS DE LA ZAC  
DU PLATEAU DE GUINETTE – HAUTS-VALLONS**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la rétrocession dans le domaine public des voiries, des espaces verts et du bassin de rétention des ilots Cet D de la ZAC du Plateau de Guinette, après la levée des réserves, intègre ces biens dans le domaine public, dit que les frais d'actes et de géomètres seront à la charge de l'aménageur et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à la présente rétrocession.

**TRANSFERT DE LA COMPETENCE POINT D'ACCES AU DROIT : MODALITES DU  
TRANSFERT DU PERSONNEL**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le transfert des deux agents affectés au Point d'Accès au Droit, de la Ville d'Etampes à la Communauté de Communes de l'Etampois Sud Essonne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 selon les modalités de transferts proposées et après avis des Comités Techniques Paritaires de la Ville d'Etampes et le la Communauté de Communes de l'Etampois Sud Essonne.

**BUDGET PRINCIPAL 2011 : DECISION MODIFICATIVE N°2**

Par 26 voix Pour, 3 voix Contre et 2 abstentions, Le Conseil municipal approuve la décision modificative n° 2.

**CREDITS D'INVESTISSEMENT- EXERCICE 2012**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces crédits d'investissement, exercice 2012.

**AVANCES SUR SUBVENTIONS 2012 – CCAS, COS, CAISSE DES ECOLES**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les avances sur subventions comme indiquées ci-dessous :

COS	avance de 30 000€
CCAS	avance de 570 000€
Caisse des Ecoles	avance de 100 000€

**CONVENTION D'AIDE FINANCIERE DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES  
DE L'ESSONNE : ACQUISITION ET AMENAGEMENT D'UN LOCAL DU CENTRE  
SOCIAL SAINT-MICHEL**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, ratifie les termes de la convention d'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

**MOTION DE LA LISTE "ETAMPES SOLIDAIRE" SUR LA HAUSSE DE LA TVA ET  
DES TARIFS DES TRANSPORTS**

Par 5 voix Pour et 26 Contre, le Conseil municipal rejette cette motion.